



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 22 SEPTEMBRE 2026**

Date d'envoi de la convocation :
16/09/2026

Date d'affichage du PV :
28/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 14
Représenté : 1
Votants : 15

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, Mme Gwenolé BORDIER, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Patricia HOTCHKISS, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, Mme Monivahn RATINOM, M. Manuel RIBEIRO, Mme Anne VICENZOTTI.

Était représenté : M. Jean-Marie VACHER a donné pouvoir à M. Manuel RIBEIRO.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-087 : MAM – INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION-AVENANTS AU MARCHE

***Vu-** l'acte d'engagement et la modification n°1 du LOT 2 Gros Œuvre – Entreprise BOUVET,*

***Vu-** l'acte d'engagement et la modification n°1 du LOT 9 Électricité – Entreprise VELEC,*

***Vu-** l'acte d'engagement et la modification n°1 du LOT 11 Plomberie ventilation – Entreprise MENARD,*

Monsieur Le Maire expose :

Face à la multiplication des épisodes de chaleur intense, la commune s'interroge sur les mesures à mettre en œuvre pour garantir la sécurité des nourrissons et du personnel de la maison d'assistantes maternelles.

En effet, les canicules de cet été 2026 ont démontré l'intérêt d'équiper d'un système de climatisation les bâtiments recevant du public et particulièrement ceux accueillant un public fragile. Cet éventualité n'était pas considéré lors de la phase étude de la MAM.

Afin de pouvoir accueillir les jeunes enfants dans de bonnes conditions et leur offrir un espace frais et sécurisé, il est proposé d'intégrer un système de climatisation dans la maison d'assistantes maternelles servant la salle principale et chacune des chambres. Les bâtiments équipés peuvent maintenir leur activité et surtout offrir un répit face à la chaleur que l'on peut subir chez soi.

Pour cela, il est proposé de signer trois avenants au marché de travaux :

- LOT 2 Gros Œuvre – Entreprise BOUVET – installation d'un socle
Montant initial du marché : 117 750 € HT
Montant avenant : 984 € HT
Nouveau montant du marché : 118 734€ HT

- LOT 9 Électricité – Entreprise VELEC – Alimentation des modules de climatisation
Montant initial du marché : 28 800 € HT
Montant avenant : 1 331.33 € HT
Nouveau montant du marché : 30 131.33 € HT

- LOT 11 Plomberie ventilation – Entreprise MENARD – Installation d'un système de climatisation
Montant initial du marché : 46 873.73 € HT
Montant avenant : 16 670 € HT
Nouveau montant du marché : 63 543.73 € HT

Coût total de l'installation de la climatisation : 18 985.33€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les trois avenants pour le marché de travaux de la MAM, tels présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les avenants et tout autre document relatif à l'exécution de cette décision.

*Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.*

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.



Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.